



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-357 bis**

Publié le 16septembre 2021

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation de signature - DREAL Hauts-de-France - Administration générale
Annule et remplace la décision du 20 juillet 2021

DÉLÉGATION INTERRÉGIONALE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE – GRAND-NORD

Décision portant délégation de signature à la Délégation interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la justice

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE- ACADÉMIE D'AMIENS

Arrêté rectoral portant délégation de signature au chef du service interacadémique du contrôle et du conseil
Arrêté rectoral portant délégation de signature dans les secteurs de gestion non financière

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

**DÉCISION
portant délégation de signature
DREAL Hauts-de-France**

Administration générale

Annule et remplace la décision du 20 juillet 2021

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France,

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2021 portant délégation de signature, en matière d'administration générale, à Monsieur Laurent TAPADINHAS, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France,

D É C I D E

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional, les décisions définies à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 à :

- **Madame Catherine BARDY**, Directrice Adjointe
- **Madame Virginie MAIREY-POTIER**, Directrice Adjointe
- **Monsieur Matthieu DEWAS**, Directeur Adjoint

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48- Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Article 2 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe I de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 à :

Monsieur Francis BOULANGER, Secrétaire Général
Madame Anne LANGUE, Secrétaire Générale adjointe
Monsieur Loïc VANDERPLANCKE, chef du Service Mutualisé Marchés-Paie-Comptabilité (SMMAPAC)
Monsieur Thibaut FOURDRIN, adjoint au chef du SMMAPAC, chef du Centre de Prestations Comptables Mutualisé
Madame Laurence CELMIS, cheffe du pôle GA-Paie-Retraites
Monsieur Frédéric DASSONVAL, adjoint à la cheffe du pôle GA-Paie-Retraites

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe II de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 à :

Monsieur Lionel MIS, chef du service Sécurité des Transports et des Véhicules
Monsieur Thierry THOUMY, adjoint au chef du service Sécurité des Transports et des Véhicules
, chef du pôle régulation et contrôle des transports
Monsieur Ali BIDA, chef de l'unité professions du transport
Madame Elvire CANLERS, cheffe du pôle sécurité des circulations

Article 4 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe III de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 à :

Madame Séverine FEBVRE, cheffe du service Mobilité et Infrastructures
Monsieur Nicolas LENOIR, adjoint à la cheffe du service Mobilité et Infrastructures
Madame Suzanne ROBACZYNSKI, cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
Madame Claire CAFFIN, adjointe à la cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
Monsieur François SANDT, responsable de la cellule procédures administratives et foncières

Article 5 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de délivrer et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe IV de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 à :

- **Monsieur Nicolas MASERAK**, chef du service Risques
- **Monsieur John BRUNEVAl**, chef du service Énergie, Climat, Logement, Aménagement du Territoire
- **Madame Chantal ADJRIOU**, cheffe du service Information Développement Durable et Évaluation Environnementale
- **Madame Caroline DUMINY**, cheffe de l'Unité Départementale de l'Aisne
- **Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI**, chef de l'Unité Départementale de l'Artois
- **Madame Isabelle LIBERKOWSKI**, cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut
- **Monsieur Sébastien CARRE**, chef de l'Unité Départementale de Lille
- **Monsieur Arnaud DEPUYDT**, chef de l'Unité Départementale du Littoral
- **Monsieur Stéphane CHOQUET**, chef de l'Unité Départementale de l'Oise
- **Monsieur Guillaume VANDEVOORDE**, chef de l'Unité Départementale de la Somme

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas MASERAK , subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Xavier STREBELLE**, adjoint du chef du Service Risques

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur John BRUNEVAL, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Lionel HERMANGE**, chef du pôle aménagement du territoire
- **Madame Maggy DECLEIR**, adjointe au chef du pôle aménagement du territoire
- **Monsieur Bruno SARDINHA**, chef du pôle air-climat-énergie
- **Monsieur Pascal FASQUEL**, adjoint au chef du pôle air-climat-énergie
- **Madame Sophie HUCHETTE**, cheffe du pôle habitat et construction
- **Monsieur Grégory LAURENT**, adjoint à la cheffe du pôle habitat et construction
- **Monsieur Jean-Christophe HOLDERIC**, chef de la mission expertise et capitalisation

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal ADJRIOU, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Paule FANGET**, adjointe à la cheffe du service Information Développement Durable et Évaluation Environnementale
- **Mme Caroline CALVEZ-MAES**, cheffe du pôle Autorité Environnementale
- **Mme Yvette BUCSI**, adjointe à la cheffe du pôle Autorité Environnementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline DUMINY, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Pascal DE SAINT VAAST**, adjoint au chef de l'Unité Départementale de l'Aisne

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Claire FREY**, adjointe Risques Technologiques au chef de l'Unité Départementale de l'Artois

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LIBERKOWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Medhy MELIN**, adjoint Risques Technologiques à la cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien CARRE, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Christelle MARQUIS**, adjointe au chef de l'Unité Départementale de Départementale de Lille

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud DEPUYDT, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Grégory LEFRANCOIS**, adjoint au chef de l'Unité Départementale du Littoral
- **Monsieur Nicolas PACAULT**, adjoint au chef de l'Unité Départementale du Littoral

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Séphane CHOQUET, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Christelle TILLIER**, adjointe au chef de l'Unité Départementale de l'Oise

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume VANDEVOORDE, subdélégation de signature est donnée à :

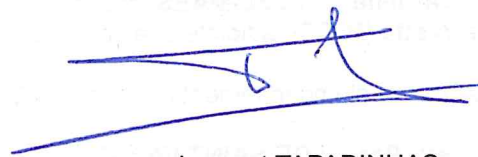
- **Monsieur Hicham EL MOUDEN**, adjoint Risques Technologiques au chef de l'Unité Départementale de la Somme

Article 6 :

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise.

Lille, le 16 septembre 2021

Le Directeur Régional
de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement Hauts-de-France



Laurent TAPADINHAS



DECISION

portant délégation de signature

à la Délégation interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la justice

Vu la convention de délégation de gestion entre la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille et la Délégation interrégionale du Secrétariat général Grand-Nord

Vu la convention de délégation de gestion entre la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Nord et la Délégation interrégionale du Secrétariat général Grand-Nord

Vu la convention de délégation de gestion entre l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse et la Délégation interrégionale du Secrétariat général Grand-Nord

DECIDE :

Article 1^{er} : Délégation de signature d'ordonnateur est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de procéder aux actes d'engagement, d'ordonnancement et de liquidation en dépenses et de tous ordres de recettes, dans le système d'information financière Chorus, exécutés pour la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Grand-Nord, pour l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse en application des délégations de gestion visées supra par la Délégation interrégionale du Secrétariat Grand-Nord.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait, le 07 septembre 2021

La Déléguée interrégionale du Secrétariat général du ministère de la justice de Lille

Nathalie LEURIDAN

DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-NORD

32, boulevard Camot CS 70031
59043 LILLE cedex



ANNEXE 1

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE D'ORDONNATEUR

Nom, Prénom	Grade	Statut	Fonction	Périmètre de la délégation de signature
ZANATTA François	Attaché principal d'administration	Titulaire	Chef du département	Programmes 107-182-912
TAMIEZAN Didier	Attaché principal d'administration	Titulaire	Adjoint au chef du département	Programmes 107-182-912
PEERE Isabelle	Secrétaire administratif du grade 2.	Titulaire	Responsable de Pôle, Valideur Chorus	Programmes 107-182-912
SPINETTE Gregory	Secrétaire administratif du grade 1	Titulaire	Responsable de Pôle, Valideur Chorus	Programmes 107-182-912
LEFORT Amandine	Secrétaire administratif du grade 1	Titulaire	Adjoint au responsable de Pôle, Valideur Chorus	Programmes 107-182-912
LEGRAND Dany	Secrétaire administratif du grade 1	Titulaire	Adjoint au responsable de Pôle, Valideur Chorus	Programmes 107-182-912
SAMIER Coralie	Adjoint administratif	Titulaire	Valideur Chorus	Programmes 107-182-912

Nom, Prénom	Grade	Statut	Fonction	Périmètre de la délégation de signature
DE AZEVEDO Aurélie	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
BLEUSEZ Coralie	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
BRIDELANCE Catherine	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
DRIEUX Christelle	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
DELIEGE Florence	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
FAUCOEUR Muriel	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
KHEZAMI Naouelle	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912

Nom, Prénom	Grade	Statut	Fonction	Périmètre de la délégation de signature
DERUYCK Jean-Luc	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
WAEKENS Amandine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
EL MORABET Nadia	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
WISEUR Géraldine	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
MARTEL Virginie	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
CANY Antonia	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
POCCHIO Stéphane	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
MARTIN Arnaud	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
FINET Claudine	Adjoint administratif	Stagiaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
ZAÏDI Saïda	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912

Nom, Prénom	Grade	Statut	Fonction	Périmètre de la délégation de signature
MONTACQ Priscilla	Agent contractuel	Non Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
MOREAUX Nathalie	Agent contractuel	Non Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
TESTARD Nathalie	Agent contractuel	Non Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912
GRITTI Annick	Agent contractuel	Non Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-912



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AU CHEF DU SERVICE INTERACADÉMIQUE DU CONTRÔLE ET DU CONSEIL**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

VU le code de l'Éducation, notamment ses articles L.421-1 à L.421-16, R.421-54 à R421-54 et R 222-36-4 ;
VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Raphaël MULLER en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;
VU l'arrêté du recteur de région académique du 1^{er} décembre 2020 portant création d'un service interacadémique du contrôle et du conseil aux EPLE ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe BASQUIN, chef du service interacadémique du contrôle et du conseil aux EPLE, à l'effet de signer les mesures et actes pris dans le cadre du contrôle de légalité des actes administratifs budgétaires et financiers des établissements publics locaux d'enseignements de l'académie d'Amiens, à savoir les accusés de réception des actes, les demandes d'information complémentaires ou de rectification, les observations, les demandes de retrait, les réponses aux recours et courriers divers.

En cas d'absence ou d'empêchement la subdélégation de signature sera exercée par :

- Madame Carole DUPET, adjoint du chef du service interacadémique du contrôle et du conseil aux EPLE, chef du bureau du conseil aux EPLE;
- Monsieur Franck PICHON , chef du bureau du contrôle financier et de légalité.

ARTICLE 2 :

Autorisation est donnée à Monsieur BASQUIN, et à Madame Carole DUPET, en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, pour signer les bordereaux d'envoi, les notes ou correspondances d'administration courante et toute pièce administrative n'ayant pas le caractère de décision dans le cadre du conseil aux EPLE.

ARTICLE 3

La rectrice de région académique des hauts de France, rectrice de l'académie de Lille, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts de France.

Fait à Amiens, le 30 août 2021


Raphaël MULLER



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LES SECTEURS DE GESTION NON FINANCIERE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

VU le code de l'Éducation, notamment ses articles R 222-19 et suivants ;

Vu l'arrêté portant organisation de l'académie d'Amiens;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Raphaël MULLER en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté ministériel en date du 3 février 2020 portant nomination de Madame Delphine VIOT-LEGOUDA dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté ministériel en date du 4 février 2015 portant nomination de madame Catherine BELLET-LEMOINE dans l'emploi de secrétaire général adjoint de l'académie d'Amiens en charge des moyens et de l'expertise, à compter du 1er mars 2015 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2020 portant nomination de monsieur Samuel HAYE dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général de l'académie d'Amiens, directeur des ressources humaines, à compter du 16 mars 2020 ;

VU l'arrêté rectoral du 25 juillet 2020 modifié portant délégation de signature ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Madame Delphine VIOT-LEGOUDA, secrétaire générale de l'académie d'Amiens, à l'effet de signer tous les actes administratifs, arrêtés, marchés, conventions, contrats, circulaires, propositions, courriers, relevant de l'administration de l'académie d'Amiens.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Delphine VIOT-LEGOUDA, la délégation de signature sera exercée par madame Catherine BELLET-LEMOINE, adjointe au secrétaire général de l'académie, ou par monsieur Samuel HAYE, adjoint au secrétaire général de l'académie – directeur des ressources humaines dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 2 :

La délégation de signature accordée à Delphine VIOT-LEGOUDA est subdéléguée aux chefs de division, désignés ci-dessous, à l'effet de signer :

Madame Sophie LUQUET, cheffe de la Division des Examens et Concours, pour toutes les mesures et les actes concernant l'organisation administrative et financière des examens de l'académie (dont le diplôme de compétence en langues, diplôme d'études en langue française, et les certifications d'aptitude à l'enseignement aéronautique) ; les procédures disciplinaires applicables aux candidats à ces examens ; l'organisation administrative et financière des concours de recrutement des personnels enseignants (1^{er} et 2^d degré), d'éducation et d'orientation de l'académie ; les concours de recrutement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS), des personnels des bibliothèques, ITRF et ATRF de l'académie d'Amiens et de l'académie de Lille organisés dans le cadre du service interacadémique des concours ; les examens de qualification professionnelle des 1^{er} et 2^d degré (diplôme professionnel de professeur des écoles ; examen de qualification professionnelle complémentaire, certificats d'aptitude (PLP et CPE, certifications professionnelles)) ; les diplômes, certificats d'aptitude et examens de l'Education spécialisée ; la validation des acquis de l'expérience.

Monsieur David DONNEGER, chef de la Division des Prestations Sociales, pour toutes les mesures et actes concernant l'organisation administrative et financière des prestations d'action sociale en faveur des personnels, les actes relatifs à la gestion des pensions et aux personnels sans droit à pension de l'Etat.

Madame Sabine CARTON, cheffe de la Division de la Logistique et des Services Académiques, pour la gestion des locaux occupés par les services de l'Etat (hors baux), la maintenance technique des locaux, la gestion du standard téléphonique, du courrier ainsi que les actes de gestion et les dépenses de fonctionnement général.

Monsieur Gilles PONCET, chef de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique, pour toutes les mesures relatives aux systèmes d'information (dont notification d'attribution de matériel aux établissements, demandes d'information ou de devis, mise à jour des programmes aux établissements, consignes techniques) ; la délivrance d'attestations d'emploi ou de qualification pour les personnels de la direction.

Monsieur Frédéric KUNCZE, chef de la Division des Personnels d'Administration et d'Encadrement, pour toutes les mesures et actes concernant la gestion individuelle (dont le placement en congé d'office et les mises en demeure pour abandon de poste), financière et collective des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et vacataires administratifs, ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF), techniciens, ouvriers (ATEC), de laboratoire, de santé et de service social ; le remplacement de ces personnels ; la gestion individuelle et financière des personnels d'encadrement, des ATSS, ATEES affecté dans les établissements d'enseignement supérieur ; le recrutement, la gestion administrative et financière des apprentis et des personnels recrutés sur des contrats « volontaire service civique universel » ; les arrêtés portant ouverture de droit à frais de déménagement, des personnels d'inspection et de direction ; les procès verbaux des opérations relatives à l'élection des représentants des personnels relevant de sa compétence ; signer les listings des pièces justificatives de la paye sans ordonnancement préalable.

Monsieur Thierry LOUBIERE, chef de la Division des Personnels Enseignants pour toutes les mesures et actes concernant la gestion individuelle (dont le placement en congé d'office et les mises en demeure pour abandon de poste), financière et collective des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et vacataires enseignants du second degré, d'éducation, conseillers en formation continue, psychologues de l'Education nationale; l'affectation et le remplacement desdits personnels ; les décisions de titularisation, de prolongation pour cause de non détention du M2, et de renouvellement de stage ; la gestion individuelle, financière et collective des maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privé sous contrat, des délégués auxiliaires ; la gestion administrative et financière des assistants de langue étrangère ; le contrôle et la réception des listes de candidats aux opérations relatives à l'élection des représentants des personnels ; signer les listing des pièces justificatives de la paye sans ordonnancement préalable.

Madame Karine PILLON, cheffe de la Division de l'Organisation Scolaire, pour toutes les mesures concernant l'organisation des structures pédagogiques, la gestion, le suivi et la notification des moyens en emplois et en heures aux services académiques, aux établissements scolaires publics et aux établissements d'enseignement privé sous contrat, la vérification des états de service des enseignants affectés dans le second degré public et privé, le contrôle de l'utilisation des moyens, l'ouverture et le suivi des établissements d'enseignement privé hors contrat, l'ouverture et le suivi des établissements d'enseignement privé sous contrat, la notification et le suivi des crédits d'Etat, la gestion des recours hiérarchiques des sanctions disciplinaires des élèves et les appels des décisions de conseils de discipline.

Madame Sylvie GOSSET, cheffe de la Division des Affaires Juridiques et du Conseil aux Etablissements, pour les autorisations de dérogation à l'obligation de loger, les actes relatifs à la gestion des agents comptables (lettres d'installation, cautionnement), les autorisations accordées aux enseignants pour le transport d'élèves dans leur véhicule personnel ou dans les véhicules de service ou de location, signer les mémoires en défense devant les tribunaux administratifs.

Monsieur Saïd MEDDAH, chef de la Division des Affaires Financières, pour toutes les mesures et décisions concernant la tenue d'inventaire, le suivi des crédits, l'exécution des budgets opérationnels de programme, l'émission et le suivi de titres de perception, les demandes d'admission en non-valeur, les remises gracieuses afférentes aux indus sur rémunération, les décisions relatives aux rentiers élèves, aux congés bonifiés, aux frais de changement de résidence, aux frais de déplacement, ; pour signer les listings des pièces justificatives de la paye automatisée, établir et signer les documents afférents aux recettes non fiscales et rétablissements de crédits, les écritures correctives, les Déclarations relatives à la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique ; Déclarations URSSAF relatives aux Allocations de Retour à l'Emploi et cotisations afférentes aux risques en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour les étudiants et les élèves, les demandes de fongibilité asymétrique au titre du service minimum d'accueil et de la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, le rattachement des charges et produits à l'exercice, la déclaration de conformité.

Monsieur Dany DESCHAMPS, délégué académique à la formation des personnels de l'Education nationale, pour toutes les mesures concernant la mise en œuvre du plan académique de formation des personnels ; la gestion administrative, logistique, financière des dispositifs de formation initiale et tout au long de la vie des personnels titulaires, stagiaires (dans le cadre de la convention à l'Inspé) et contractuels, de l'académie à l'exception des personnels du 1er degré (sauf formations interdegré) ; la gestion de la mobilisation du compte personnel de formation ; la gestion des conventions de stage en lien avec la formation en entreprise ou administration ; les commandes de fournitures pédagogiques d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros.

ARTICLE 3 :

Sous la responsabilité de leurs chefs de division et de service respectifs, autorisation est donnée aux chefs de bureau à l'effet de signer tous les bordereaux d'envoi de documents, les demandes de pièces justificatives, les notes, les correspondances d'administration courante ainsi que les convocations aux réunions diverses (groupes de travail et réunions statutaires), et toute pièce administrative n'ayant pas de caractère de décision.

ARTICLE 4 :

L'arrêté du 25 juillet 2020 est abrogé.

ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts de France.

Fait à Amiens, le 30 août 2021



Raphaël MULLER



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret 004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret du 30 juin 2021, portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 portant nomination de monsieur Laurent BUCHAILLAT en tant que secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2017 modifié fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu la démission de madame Sylvie DUFOUR, transmise le 14 décembre 2020, en tant que membre du second collège représentant l'union régionale de la confédération française démocratique du travail (CFDT) ;

Considérant le courrier du 13 juillet 2021 du secrétaire général de l'union régionale de la confédération française démocratique du travail (CFDT) Hauts-de-France proposant la désignation de madame Odile TINTILLIER en remplacement de madame Sylvie DUFOUR ;

Considérant que madame Emilie LAURY, représentant le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, a perdu sa qualité de conseillère le 23 décembre 2020 ;

Considérant le courriel du 27 juillet 2021 du directeur du comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire proposant la désignation de madame Laure DELIGNIERES en remplacement de madame Emilie LAURY ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France.

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant composition du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifié comme suit :

2^{ème} collège : Représentants des organisations syndicales représentatives des salariés	
Organisation	Représentant
Union régionale CFDT	<ul style="list-style-type: none">- M. Tarek BAIS- Mme Nathalie CAGNY- Mme Nathalie CHAPITRE née BEL- M. Franck DELATTRE- M. Gilles DESRUMAUX- M. Stéphane DEVIN- Mme Catherine DUCARNE- Odile TINTILLIER (en remplacement de Mme Sylvie DUFOUR)- Mme Marie-Thérèse DRUELLE- Mme Nadine GORET- M. Jacques LEGAI- M. Dominique PAQUENTIN- M. Bernard THUILLIER

3^{ème} collège : Représentants des organismes et associations concourant à la vie collective de la région		
Pôle	Attribution	Représentants
Famille et solidarités	Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire	<ul style="list-style-type: none">- Mme Laure DELIGNIERES (en remplacement de Mme Emilie LAURY)- M. Elie PERREY- M. Jérémy WILLIEZ

Les autres dispositions restent sans changement.

Article 2 – Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président de la région Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Lille, le 14 SEP. 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales



Laurent BUCHAILLAT